

Demande d'asile Coup d'arrêt à l'afflux en Alsace des réfugiés d'Albanie et du Kosovo

À Mulhouse et Strasbourg, deux portes d'entrée en France des demandeurs d'asile venant des Balkans, les autorités espèrent que le classement de l'Albanie et du Kosovo parmi les pays d'origine sûrs va stopper l'afflux massif de réfugiés en détresse.

Selon les statistiques fournies par les deux préfetures de la région, 3 378 demandes d'asile ont été enregistrées l'an dernier en Alsace, dont 1 700 dans le Haut-Rhin et 1 678 dans le Bas-Rhin. Des chiffres en forte hausse, notamment dans le Haut-Rhin (+20% par rapport à 2012).

La préfecture de Colmar fait état d'un flux massif de demandeurs d'asile venus du Kosovo (623 nouveaux dossiers, +66 %) et d'Albanie (140 nouveaux dossiers, +77 %).

Situation « extrêmement tendue » à Mulhouse

Les Albanais et les Kosovars représentent 38 % des nouveaux réfugiés dans le Haut-Rhin. La plupart se trouvent à Mulhouse, ville où sont concentrées les structures d'accueil.

« Malgré un dispositif d'accueil important, notre territoire, et notamment ses acteurs associatifs, souffre



Le siège de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), rue d'Alsace à Mulhouse : sauf exception, les demandeurs d'asile originaires du Kosovo et d'Albanie n'obtiendront plus le statut de réfugiés politiques en France. Photo Denis Sollier

depuis plusieurs mois de l'arrivée massive de nouvelles populations européennes et de ses conséquences induites : occupation agressive du domaine public, engorgement de l'hébergement d'urgence et de l'accueil de jour, perturbations dans les écoles ou aux urgences de l'hôpital », signale Philippe Trimaille, adjoint au maire de Mulhouse délégué à l'action sociale.

Il fait état d'une situation « extrêmement tendue et inacceptable pour les Mulhousiens ». Et se félicite de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) de classer le Kosovo et

l'Albanie ainsi que la Géorgie dans la liste des pays sûrs qui comporte désormais 18 États (*). Une demande que le maire de Mulhouse avait formulée au ministre de l'Intérieur afin que la France s'aligne sur le reste de l'Europe, tient-il à préciser.

Ce qui change

Cette décision, publiée au Journal Officiel le 28 décembre 2013 et applicable depuis le 29 décembre, a pour effet de permettre aux préfets de refuser l'admission au séjour, en France, des ressortis-

sants de ces pays qui introduiront des demandes d'asile.

Autre changement : les demandeurs d'asile originaires de ces pays verront leurs demandes traitées selon la procédure dite « prioritaire », ce qui raccourcit les délais d'examen par l'Ofpra à trois mois au lieu de deux ans.

Ces demandeurs d'asile auront droit à un hébergement d'urgence provisoire, dans l'attente de la décision de l'Ofpra, mais pas de places en centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), réservées aux demandeurs d'asile admis au séjour. En principe ils

« On veut vivre et travailler ici »

Ce jeune couple de Kosovars, âgés de 27 et 26 ans, rencontré hier dans un foyer à Mulhouse, risque fort de devoir quitter prochainement la France, où sa fille est née. Ils tiennent à rester anonymes par peur de représailles. Un passeur, à qui ils ont dû payer 4 000 €, les avait largués, en mai 2012, devant la gare de Mulhouse. Elle était enceinte de 7 mois. « Nous avons été bien accueillis. »

Ils bénéficient d'une allocation de 320 € par mois, d'un minuscule logement dans un centre d'accueil et sont inscrits aux Restos du cœur. Leur demande d'asile, instruite quand le Kosovo ne figurait pas sur la liste des pays sûrs, a été rejetée par l'Of-

pra. « Ils ne croient pas que nous avons été persécutés là-bas. » Parce qu'ils sont catholiques ? Ils ne le diront pas.

Ils ont déposé un recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile qui rendra sa décision fin janvier. Ils ont fait des études supérieures au Kosovo et commencent à maîtriser le français, premier pas indispensable pour une intégration rapide. Elle voudrait travailler comme kinésithérapeute, sa profession, lui envisage de devenir chauffeur routier. « On veut vivre et travailler ici. On ne veut pas retourner au Kosovo. Allez-y, vous verrez que c'est mille fois mieux ici. »

A. D.

ne bénéficieront pas non plus de l'allocation de séjour temporaire (320 € par mois).

Ils pourront toujours déposer un recours contre une décision négative de l'Ofpra, devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), mais cette démarche ne sera pas suspensive d'une obligation de quitter le territoire. « Sauf exception, ils devront donc quitter le territoire français dès la décision de l'Ofpra », précise la préfecture du Haut-Rhin.

Selon Philippe Trimaille, « 25 % des demandes d'asile sont basées sur une motivation politique ». La grande majorité des demandeurs d'asile seraient des « réfugiés économiques ou sanitaires ».

Il rappelle la nécessité d'une harmonisation européenne de la demande d'asile, « pour permettre la lutte contre les trafics inacceptables dont sont la cible des personnes en situation de détresse et pour assurer la dignité de l'accueil de ceux qui entrent effectivement dans les critères de la demande d'asile. »

Parmi les pays d'origine considérés comme pas sûrs figurent notamment la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan, la Somalie, le Soudan ou l'Érythrée.

Adrien Dentz

■(*) Les 18 pays d'origine considérés sûrs : Albanie, Arménie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Géorgie, Ghana, Inde, Kosovo, Macédoine, Maurice, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Ukraine.

« Mon pays n'est pas sûr »

Originaire de la minorité ashkhalie au Kosovo, Nora (*) est arrivée à Mulhouse en juillet 2012 et a fait une demande d'asile.

Pourquoi les gens quittent-ils tout et traversent-ils les frontières, parfois au péril de leur vie ? Pourquoi des Kosovars continuent-ils, des années après la fin officielle de la guerre, à fuir leur pays d'origine ?

Une certitude : pour Nora, le Kosovo n'est pas un pays sûr et une décision administrative de l'Ofpra ne change rien à l'affaire, sauf qu'elle compliquera considérablement le parcours des réfugiés ici en France et les plongera un peu plus encore dans l'angoisse du lendemain.

Âgée aujourd'hui de 47 ans, Nora est venue une première fois en France en mai 1999, évacuée avec sa famille d'un camp de réfugiés kosovars installés en Macédoine. « Il y avait des Albanais, des Bosniaques, d'autres minorités à l'époque, discriminés par les Serbes. »

Nora est issue elle-même de la minorité ashkhalie, assimilée par les autorités kosovares aux Roms ou Égyptiens des Balkans. « On sait peu de chose sur les Ashkalis. Nous parlons l'albanais et nous sommes musulmans de religion, mais j'ai grandi dans une famille non pratiquante. »

Sous la domination serbe au Kosovo, les Ashkalis ont été discriminés par les partisans de Belgrad. Aujourd'hui, ils sont discriminés par le pouvoir albanais.

Lors de son premier séjour en France qui a duré 18 mois, Nora a appris le français au cours de ce séjour et ses enfants, âgés à l'époque de 15, 14 et 12 ans, ont été scolarisés dans un collège. La famille résidait dans la région parisienne.

« Il n'y a pas de justice au Kosovo »

Le conflit ayant pris fin officiellement avec le départ des Serbes en 1999, la famille a tenté un retour en décembre 2000 dans sa région d'origine, près de Ferizaj, dans le sud du pays. « Les choses se sont très mal passées. Les Albanais de l'UCK chassaient les minorités et brûlaient leurs maisons, les enfants étaient toujours mis à l'écart, brimés à l'école... Et il n'y a pas de justice. Quand on essaie de porter plainte pour être protégé, la police ne bouge pas. On n'a pas d'accès au travail, on est tout le temps regardé différemment, méprisé... »

Nora ne dit pas tout, sa famille a connu beaucoup de souffrances. Son fils en particulier, qui garde des séquelles graves. Face à cette vie impossible, Nora est repartie. Avec deux de ses enfants, elle a



Nora aspire à une seule chose : vivre en paix dans un pays qui offre des perspectives à ses enfants. Photo F. M.

été débarquée par un passeur à Mulhouse en juillet 2012. « Nous avons été à la rue pendant dix jours, il pleuvait tout le temps. Et j'étais avec mon fils malade. On se réfugiait à Surso (Service d'urgence sociale), le soir on allait dans les parcs, on dormait dans des entrées d'immeuble. »

Le 115 a fini par débloquer la situation et depuis plusieurs mois, la famille loge dans un foyer mulhousien. Malgré l'exiguïté des lieux, Nora est très heureuse d'avoir un toit. La famille, engagée dans une procédure de demande d'asile, bénéficie pour le moment de l'allocation temporaire d'attente qui lui permet de subvenir à ses besoins et à participer au loyer.

L'Office français de protection

des réfugiés et apatrides a rejeté la demande d'asile de Nora et de ses enfants en mai dernier. Elle a déposé un recours à la Cour nationale du droit d'asile et attend sa convocation.

Partout où elle peut, Nora utilise ses compétences pour se rendre utile, elle parle l'albanais, le serbo-croate et le français. Beaucoup d'associations font appel à ses compétences de traductrice.

« J'aide les gens parce que je me sens bien après »

Elle est présente tous les jeudis à Surso pour aider les familles qui viennent en consultation médicale, elle donne un coup de main aux associations qui accompa-

gnent les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives (Ligue des droits de l'homme, Aada...), elle répond aussi à toutes les sollicitations des familles kosovares qui vivent dans le foyer... à qui elle n'a jamais dit qu'elle était ashkhalie.

Ce matin-là, on a frappé plusieurs fois à sa porte et les gens entrent, sans attendre qu'on les y invite. Elle s'est absentée pour assister un médecin qui a rendu visite à un Kosovar dans une chambre voisine, gravement atteint par un cancer.

Son portable sonne : c'est une famille avec cinq enfants, arrivée à Mulhouse en décembre, qu'elle soutient moralement. « J'aide les gens parce que je me sens bien après. C'est-à-dire que quand on a besoin d'aide et que personne n'est là, c'est très dur... Alors, je ne peux pas rester sans rien faire. »

Aujourd'hui, Nora voudrait pouvoir se poser quelque part, enfin. « Le gouvernement kosovar ne fait rien pour protéger les minorités. Le Kosovo a perdu beaucoup d'argent pour se reconstruire et rien ne change. Il y a beaucoup de corruption... »

Elle met tous ses espoirs dans la Cour nationale du droit d'asile. « J'espère que mes souffrances vont s'arrêter. J'ai souffert toute ma vie... Je pense surtout à mes enfants, je voudrais qu'ils puissent vivre tranquillement. »

Frédérique Meichler

■(*) Le prénom a été changé.

Associations mobilisées

La question de l'accueil des demandeurs d'asile est récurrente à Mulhouse. Les ressortissants kosovars sont majoritaires parmi eux. Depuis plusieurs années, le dispositif d'hébergement est saturé et des personnes se retrouvent à la rue, y compris des familles avec enfants. Les associations se mobilisent.

Le collectif Urgence-Welcome signale régulièrement des personnes vulnérables pour favoriser leur mise à l'abri. Depuis décembre, la Passerelle, association présidée par le Dr Pierre Heintz, fait presque quotidiennement le point sur la situation et lance des alertes qui sont diffusées aux autorités (préfecture, Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations), mairie. Objectif : après avoir repéré les familles sans solution d'hébergement, trouver d'urgence une solution pour qu'elles ne passent pas la nuit dehors.

Chaque jour, les associations doivent recommencer ce travail épuisant. Elles souhaitent aujourd'hui que l'État et ses partenaires s'emparent de ce problème pour trouver une solution plus pérenne et éviter le ballottage des demandeurs d'asile, en particulier des familles.

F. M.